

## Décision n°2025-140

Nature : Autres domaines de compétences (9.1.2.2)

## Délivrance d'une concession dans les cimetières communaux

Le Maire de Francheville,

**VU** les articles L2223-13 à L2223-16 du Code général des collectivités territoriales portant sur la délivrance, les renouvellements et les reprises des concessions ;

VU l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment l'Alinéa, 8ème;

**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, notamment l'alinéa n°8 « Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » ;

**VU** la délibération n°2022-12-07 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 portant sur la fixation des tarifs des concessions du cimetière ;

**CONSIDÉRANT** la demande de concession nouvelle, en pleine terre, en date du 03/09/2025 pour une durée de 30 ans, à l'ancien cimetière, présentée par , domiciliée à

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est accordé dans l'ancien cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder une sépulture individuelle, la concession n°1309 pour une durée de trente années à compter du 03/09/2025.

**ARTICLE 2** : Cette concession est accordée le 03/09/2025 et expire le 03/09/2055 au profit de l'ensemble des ayants droits de la concession.

**ARTICLE 3**: La concession est accordée moyennant la somme de cinq cent treize euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°B5938251 du 03/09/2025.

**ARTICLE 4** : Les concessionnaires (ou s'ils sont décédés, les ayants droit) sont tenus de signaler tout changement de domicile. En cas de renouvellement, ils doivent surveiller l'échéance et verser la redevance afférente.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète
- Madame la Trésorière Principale
- Monsieur PIÉGAY, gardien des cimetières

Fait à Francheville, le 12 novembre 2025

Claire POUZIN, Maire de Francheville



Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20251112-Dec2025-140-AR Date de télétransmission : 26/11/2025 Date de réception préfecture : 26/11/2025